

# Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : [bessoncourt.mairie@wanadoo.fr](mailto:bessoncourt.mairie@wanadoo.fr)

07 juin 2022

## ALERTE SECHERESSE NIVEAU 1

Des mesures de restriction de l'usage de l'eau ont été prises par arrêté préfectoral en date du 3 juin 2022. Vous trouverez ci-dessous les règles applicables.

### Annexe 2 – Tableau des mesures de restriction des usages de l'eau – Niveau ALERTE

Légende des usagers : P = Particulier, E = Entreprise, C = Collectivité, A = Exploitant agricole, horticulteur, pépiniériste, maraîcher

Usages	Alerte	P	E	C	A
Arrosage des pelouses et massifs fleuris, plantation en contenant	INTERDIT entre 8h et 20h	X	X	X	
Arrosage des jardins potagers, y compris partagés	INTERDIT entre 8h et 20h	X	X	X	
Arrosage des espaces verts, arbres et arbustes	Sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an autorisé entre 20h et 8h	X	X	X	
Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m <sup>3</sup>	Sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	X			
Alimentation en eau potable des populations	Pas de limitation Sauf arrêté spécifique	X	X	X	X
Lavage de véhicules par des professionnels	INTERDIT sauf avec du matériel haute pression OU avec un système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau (pour les stations de lavage, il faudra fournir à la DDT un dossier validé par le fabricant ou l'installateur pour prouver l'existence du recyclage, capacités, plan de l'installation, réseaux d'eau, compteur – un test de consommation réelle par véhicule pourra être imposé pour valider cette autorisation)	X	X	X	X
Lavage de véhicules chez les particuliers	INTERDIT à titre privé à domicile	X			
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	INTERDIT Sauf avec du matériel haute pression, autolaveuse	X	X	X	
Fonctionnement des fontaines publiques et privées d'ornement	INTERDIT, dans la mesure où cela est techniquement possible	X	X	X	
Arrosage des terrains de sport enherbés	INTERDIT entre 8h et 20h		X	X	
Arrosage des golfs (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	INTERDIT De 8h à 20h Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation et mis à disposition des services de contrôle		X	X	
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	Uniquement pour la salubrité et sécurité		X	X	X
Activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation est supérieure à 7000 m <sup>3</sup> /an	Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau). Pour les activités disposant d'un arrêté préfectoral fixant des dispositions quantitatives spécifiques à la sécheresse, ces dernières s'appliquent. Sont exemptées les activités pouvant démontrer que leur procédé permettent de réduire au minimum les besoins en eau. Les restrictions ci-dessous ne s'appliquent pas aux usages rendus strictement nécessaires par un impératif sanitaire ou lié à la salubrité publique Registre hebdomadaire mis à disposition des services de contrôle. Réduction des prélèvements et/ou des consommations de 10 % par rapport à la moyenne hebdomadaire		X	X	X
Activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation est inférieure ou égale à 7000 m <sup>3</sup> /an	Mettre en œuvre des dispositions au moins temporaires de réduction des prélèvements d'eau et limiter au maximum les consommations.		X	X	
Irrigation par aspersion des cultures	INTERDIT entre 8h et 20h				X
Irrigation par systèmes d'irrigation localisée des cultures maraîchères, cultures horticoles, cultures expérimentales ou à valeur patrimoniale forte (goutte-à-goutte, micro-aspersion)	AUTORISE		X	X	X
Abreuvement des animaux	Pas de limitation sauf arrêté spécifique En cas de prélèvement dans un cours d'eau, le remplissage des citernes sera effectué depuis la berge, sans pénétrer dans le cours d'eau et sans réduire le débit en dessous du débit minimum biologique. Tout prélèvement est interdit en ruisseau identifié en arrêté de protection de biotope	X	X	X	X
Remplissage / vidange des plans d'eau	INTERDIT Sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service de police de l'eau concerné	X	X	X	X
Navigation Fluviale	Programmation des automates afin que les mouvements de portes d'écluses soient limités aux stricts besoins de la navigation			X	
Travaux en cours d'eau	Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux Aquatiques et éviter les interventions non indispensables dans le lit mineur	X	X	X	X
Gestion des systèmes d'assainissement	Reporter les opérations de maintenance notamment celles pouvant entraîner une dégradation du niveau de service des systèmes d'assainissement sauf si elle sont urgentes et indispensables au bon fonctionnement ultérieur du système d'assainissement et après accord du service police de l'eau			X	

\* Certaines mesures de restriction interdisent l'usage de l'eau sauf dans certaines conditions où elles peuvent être autorisées avec affichage des dates sur site. Dans ce cas, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la DDT, qui délivrera une affichette indiquant les dates d'utilisation possibles. Ces affichettes devront être visibles pour les services de contrôle.

INFORMATIONS EXPRESS

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

### SPECTACLE KIRRWILLER :



L' A. B. A vous propose  
un Déjeuner dansant avec Spectacle  
au ROYAL PALACE à KIRRWILLER

**Le DIMANCHE 25 Septembre 2022**

#### **PRIX EXCEPTIONNEL A.B.A. :**

**75 Euros pour les Adhérents en 2020**

**(Adhésions 2020 reconduites automatiquement en 2021 et 2022)**

**100 Euros pour les Non Adhérents**

Le chèque sera encaissé le 10 Septembre et aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

#### **ATTENTION : LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ**

**Départ en car à 8H45 devant la Mairie de BESSONCOURT - Retour vers 20H30 au même endroit.**



Restaurant "LE VERSAILLES"

#### MENU "ROYAL"

##### *Amuse-Bouche*

*Lingot de foie gras d'oie au Calvados  
Chutney de pommes et oignons avec gelée de cidre*

*Noix de Saint Jacques juste grillées  
Cencassé d'artichauts à la coriandre avec perles de safran*

*Fraîcheur de litchi - Éclats de framboise*

*Magret de canard cuit rosé  
Endive rôtie avec purée de betterave rouge  
Sauce fèves Tonha*

*Dans l'esprit d'une tarte au citron  
Sorbet verveine*

##### BOISSONS

*1 Coupe de crémant d'Alsace*

*Auxerrois Arthur MEIZ (1 bouteille pour 4)*

*Bordeaux Château Marquis d'Alban (1 bouteille pour 4)*

*Eau minérale en litre (1 bouteille pour 2)*

*1 café*

**Nouveau spectacle "FRÉNÉSIE" à 14H45 - Places d'Honneur  
suivi d'Animations au Lounge Club jusqu'à 18H00**



Contact pour inscription, avec règlement au plus tard le 7 juillet 2022 :

Liliane CHARNOT : 11, Rue des Marguerites - 90160 - BESSONCOURT  
Téléphone : 06 74 53 53 94

## BABY BOURSE :



*C'est reparti pour la*



# BABY BOURSE

*à Bessoncourt*

- ❖ *samedi 17 Septembre 2022*
- ❖ *de 9 heures à 13 heures*
- ❖ *Salle de la Mairie*

**Tarif exposant :** 5 € payables à l'inscription (dans la limite des places disponibles)

**Renseignements / inscriptions :**  
Catherine Mouilleseaux – Tel 06 64 21 36 20



Adresse site internet ABA : <http://aba90.e-monsite.com>

## DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque sera fermée le jeudi 16 juin 2022.

Nouveautés : une cinquantaine d'ouvrages viennent de rejoindre les collections « jeunesse » (albums, bandes dessinées, documentaires, premières lectures, romans), une belle sélection à découvrir par les enfants !

## HORAIRES D'UTILISATION DES TONDEUSES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique **sont autorisés** aux jours et horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les jours fériés de 10h à 12h uniquement
- Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches

Les entreprises et les employés communaux ne sont pas concernés par ces restrictions.

## RÈGLEMENTATION CONCERNANT L'ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS

Les trottoirs doivent être dégagés de tout obstacle afin de favoriser la circulation des piétons, des poussettes, des fauteuils roulants. **Il est de ce fait interdit** de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le **trottoir** sauf si un marquage au sol l'autorise expressément. La présence de poubelles sur le trottoir est également interdite sauf la veille et les jours de ramassage des ordures ménagères. Pour le respect de chacun et le « bien vivre ensemble » nous vous remercions de bien vouloir respecter cette réglementation.

## TAILLE DE HAIES

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral a été publié en mars afin de réglementer la taille des haies, bosquets et ourlets forestiers dans le Territoire de Belfort. <http://bessoncourt.fr/vie-pratique/reglementation.htm>

Cet arrêté abroge l'arrêté de 2006, il rappelle :

- le champ d'application : haies, bosquets, ourlets forestiers en dehors des propriétés attenantes aux habitations et des espaces publics urbains.
  - les dates : toute intervention sur haies, bosquets, ourlets forestiers est interdite du 15 mars au 31 août afin de préserver les habitats de nombreuses espèces vivantes protégées ou non.
- Pour nos haies aux abords des habitations et des espaces publics, cet arrêté n'interdit pas la taille d'entretien, mais afin de respecter la période de nidification, il est conseillé de ne pas les tailler du 15 mars au 31 juillet.

*La Ligue de Protection des Oiseaux recommande de ne pas tailler les haies du 15 mars à la fin du mois de juillet afin d'attendre l'envol des derniers oisillons.*

Par ailleurs, les haies ne doivent pas empiéter sur les trottoirs et doivent permettre la circulation des personnes. De même, pour des raisons de sécurité, elles ne doivent pas obstruer la vue des automobilistes.

## DIAGNOSTIC PAR HÉLICOPTÈRES DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ENEDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2022 concerne 4 000 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de votre commune. Analyser la végétation de part et d'autre des supports afin d'établir des plans d'élagage.

Le résultat de l'inspection permet aux équipes ENEDIS d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes. ENEDIS a confié ce diagnostic des lignes à la société Jet Systems, qui va intervenir entre le 31 mai et le 10 juillet 2022. Les vols seront réalisés à très basse altitude.

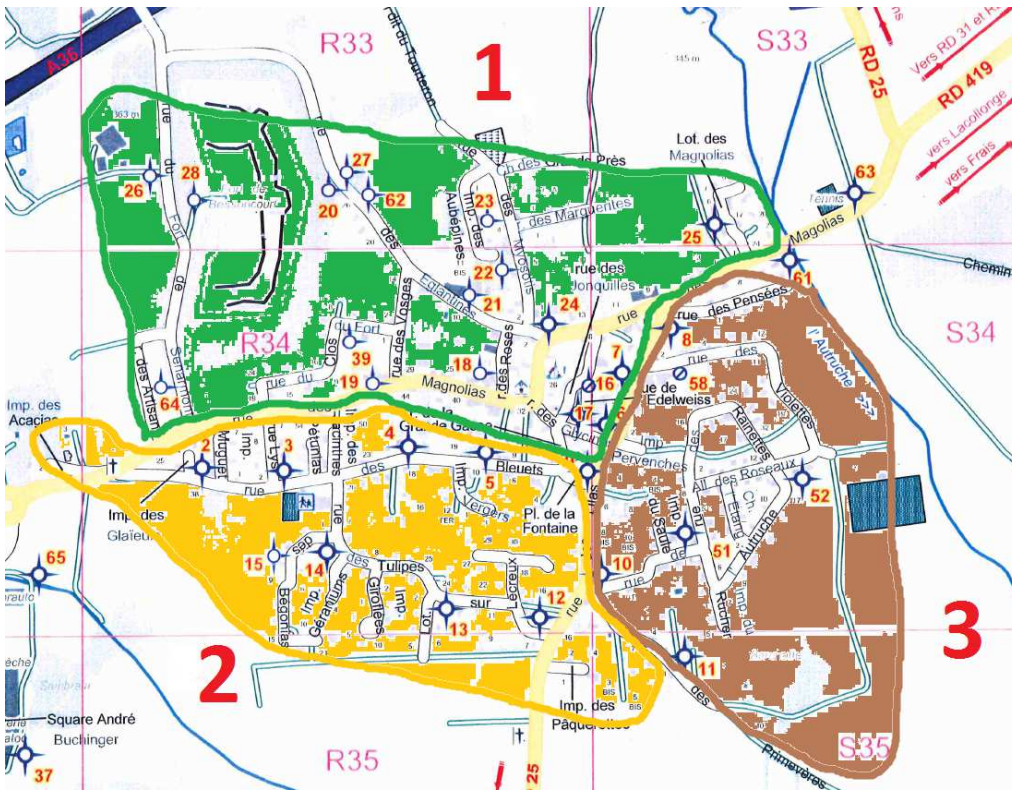
## PERIODE ESTIVALE - FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé tous les vendredis du mois de juillet et du mois d'août.

## VIE DU VILLAGE

Dans la continuité des réunions de quartier organisées précédemment, une autre réunion est programmée :

**Vendredi 24 juin 2022 à 20 h salle de la mairie pour la zone 3 (en marron sur la carte)**



## CAF DE BELFORT : QUINZAINE DE LA PARENTALITÉ

Pour connaître le programme complet de la quinzaine de la parentalité, vous pouvez vous connecter sur le site suivant :

[https://reap90.fr/page/4029\\_quinzaine\\_de\\_la\\_parentalite\\_2022.php](https://reap90.fr/page/4029_quinzaine_de_la_parentalite_2022.php)

ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES



**DU 6 AU 18 JUIN 2022**

### Quinzaine de la parentalité

## Être parent, quelle aventure !

**La parentalité sous toutes ses formes !**

Quinze jours dédiés aux parents et aux enfants, pour vivre des activités partagées en famille mais aussi parler, écouter et échanger entre parents

**Conférences participatives pour les parents**

- Eduquer un enfant avec bienveillance par la Maison de Manvilleans
- L'apport des neurosciences dans l'éducation bienveillante par la Clinique Psychiatrie Les Fêtes Pour On
- Les relations au sein des fratries par le MUSEOCCUP Les Mille Petites et le RPE La Parentalité
- La première rentrée scolaire par le Pôle Petite Enfance de la CCVS
- Gestion des émotions : ma boîte à outils ! par le Centre Culturel et Social Olympe des Barres et du Mont

**Ateliers et animations pour petits et grands**

- Langue des signes - Activités sportives et ludiques - Land Art - Ateliers Parentants - Atelier Conte - Equithérapie - Ateliers communication par le jeu - Spectacle "Autoparc des Parents"

**Exposition animée "être parent aujourd'hui"** par la Caf de Belfort

**AU SEIN DES STRUCTURES PARTENAIRES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE BELFORT**  
ACCÈS GRATUIT - TOUS PUBLICS  
AVEC OU SANS RÉSERVATION

Pour accéder au programme :

